



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de Terres de Montaignu,
Communauté d'agglomération**

mars 2022



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire de Terres de Montaigu

ENTRE

- **Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération**
Représentée par son Président, M. Antoine CHEREAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 novembre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Gérard GAVORY, Préfet du département de la Vendée,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **La Région des Pays de La Loire,**
Représentée par sa Présidente, Mme Christelle MORANCAIS, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 23 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Régional,
Ci-après désigné par « La Région » ,
- **Le Département de la Vendée,**
Représenté par son Président, M. Alain LEOEUF, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du ... / ... /20.. de la Commission Permanente du Conseil Départemental,
Ci-après désigné par « Le Département »,
d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté d'agglomération....



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.



3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de Terres de Montaigu, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- le dispositif New Deal
- le dispositif Clés en mains
- le Contrat Local de Santé
- le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance passé avec la commune de Montaigu-Vendée
- le programme Territoires d'Industrie

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de Terres de Montaigu en cours de finalisation.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années. Terres de Montaigu a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.



Le projet de territoire de Terres de Montaigu s'appuie sur des documents structurants pour conduire l'action publique :

- Le PCAET Plan Climat Terres d'énAIRgie en cours de finalisation
- Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux secteur Montaigu et secteur Rocheservière adoptés en 2019
- Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 approuvé en 2020
- Le programme Territoires d'Industrie Terres de Montaigu approuvé en 2020
- Le Contrat Local de Santé approuvé en 2017

D'autres documents d'orientation stratégique définissent une vision et encadrent l'action publique sur le territoire :

- Le Plan Jeunesse et Familles concrétisé par la signature de la Convention Territoriale Globale 2019-2022 approuvée en 2019
- Le Schéma de Développement du Sport approuvé en 2018
- Le schéma de développement économique
- La stratégie Prévention Jeunesse approuvée en septembre 2021
- Le schéma Vélo en cours de finalisation
- Le projet territorial pour l'apprentissage et la pratique de la musique en cours de finalisation

Ces dispositifs contractuels ont fait l'objet de concertations avec les acteurs locaux impliqués dans chacune des thématiques (citoyens, associations, sphère économique, organisations publiques, etc.).

Ils sont en concordance avec les orientations stratégiques des documents de planification de rayonnement régional, départemental ou du pays.

Le projet de territoire de Terres de Montaigu s'inscrit également dans la perspective de la transformation en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022, qui permettra d'agir efficacement sur les enjeux majeurs tels que la mobilité et l'habitat.



Article 1^{er} - Objet du CRTE de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de Terres de Montaigu autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Document cadre de la stratégie environnementale, Le Plan Climat Terres d'énAIRgies se fonde sur les valeurs suivantes : la poursuite de l'engagement du territoire en faveur de l'environnement, la transition environnementale qui concilie développement économique et développement durable, l'opportunité d'un plan ambitieux et innovant en réponse à une contrainte réglementaire, un projet co-construit avec les acteurs publics et privés du territoire, la définition d'un plan opérationnel mesurable et évaluable en continu.

La stratégie environnementale de Terres de Montaigu repose sur quatre axes :

1. Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale

Terres de Montaigu affirme sa volonté de poursuivre sa croissance économique tout en menant la transition environnementale du territoire. Elle souhaite s'inscrire dans une logique de croissance maîtrisée et durable, au service de sa population.

Les axes prioritaires retenus sont un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie, le soutien aux entreprises dans leur transition environnementale et l'incitation à l'économie circulaire et le zéro déchet.

2. Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables

Terres de Montaigu souhaite réduire fortement la dépendance énergétique du territoire, en maîtrisant les consommations d'énergie et en développant la part des énergies renouvelables.



La mobilisation des acteurs publics (bailleurs, collectivités) et privés (entreprises, habitants, propriétaires) est essentielle pour atteindre les objectifs nationaux 2023 de réduction de consommation énergétique et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Des actions autour de la performance énergétique du bâti et du développement des énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire sont prévues par la collectivité et ses communes membres.

3. Un territoire qui développe une mobilité durable

Terres de Montaigu souhaite mener une politique de mobilité ambitieuse, pour développer des solutions alternatives à la voiture individuelle et assurer un maillage territorial adapté aux besoins des habitants et des entreprises.

Développer la mobilité active et promouvoir les autres solutions durables de déplacements sont les thématiques prioritaires du territoire.

Cet axe constitue la feuille de route des mobilités du territoire.

4. Un territoire qui s'adapte au changement climatique et qui préserve ses ressources

Terres de Montaigu s'engage pour la préservation de ses richesses naturelles, pour leur enjeu environnemental, mais aussi car elles constituent des éléments d'attractivité du territoire et de qualité du cadre de vie pour les habitants.

Préserver la ressource en eau, favoriser la séquestration carbone dans les espaces naturels et agricoles, veiller à la bonne qualité de l'air, protéger la biodiversité sont les axes prioritaires du territoire.

La transformation en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022 doit être un élément facilitateur dans le succès de la stratégie environnementale.



2.2 Stratégie de développement économique

L'entrée de Terres de Montaigu dans le dispositif Territoires d'Industrie marque une volonté affirmée des élus de soutenir le rayonnement économique du territoire.

Forte d'un tissu économique dynamique et diversifié, Terres de Montaigu identifie quatre enjeux principaux pour assurer son développement économique :

1. La continuité du dynamisme économique du territoire de manière équilibrée

Terres de Montaigu a organisé le maillage économique de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire en aménageant des zones économiques de typologie différentes selon leur localisation et les activités accueillies ; zone industrielle et logistique, zone d'équilibre, zone tertiaire, zone de proximité.

Par ce modèle d'implantation, Terres de Montaigu entend répondre au plus près aux besoins du parcours résidentiel des entreprises, au rayonnement économique du territoire et aux besoins en service de proximité pour chaque commune.

2. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique

Dans l'esprit de la stratégie du plan Terres d'énAIRgie, Terres de Montaigu soutient les entreprises dans leur transition écologique.

En agissant sur la décarbonation des mobilités, en optimisant le foncier par la réhabilitation de friches industrielles, en aidant les entreprises à réduire leur empreinte énergétique et environnementale (économie circulaire et rénovation énergétique des bâtiments), Terres de Montaigu et les communes la composant travailleront en partenariat avec le secteur privé pour une amélioration de la qualité environnementale.

3. L'accompagnement de l'agriculture et des projets innovants sur les ressources alimentaires

284 exploitations agricoles sont en activité sur le territoire dont 42 labellisées en bio-agriculture. Terres de Montaigu souhaite accompagner les acteurs du monde agricole sur les thématiques environnementales (gestion et qualité de l'eau, préservation des espaces agricoles).

Terres de Montaigu entend également encourager les projets innovants sur les ressources alimentaires, par un programme alimentaire de territoire, favorisant le maintien de l'activité agricole sur le territoire, les circuits courts, l'éducation alimentaire.



4. Le déploiement du programme Territoires d'Industrie

Le programme Territoires d'Industrie Terres de Montaignu a identifié les enjeux stratégiques suivants :

- Préparer l'industrie de demain, en développant les compétences et l'orientation des jeunes et en modernisant l'outil de production
- Réduire les freins périphériques à l'emploi : action sur le bassin de vie par le logement, la mobilité, les modes de garde
- Concilier l'environnement avec l'économie : action sur l'optimisation de foncier, la mobilité, l'empreinte énergétique du bâti professionnel
- Rendre plus attractif le territoire, les entreprises et les métiers

La transformation en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2022 doit être un élément facilitateur dans le rayonnement économique du territoire.

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

En lien avec la forte attractivité économique, Terres de Montaignu doit répondre aux besoins d'une population croissante, souhaitant s'installer sur le territoire et bénéficier de services de proximité variés et qualitatifs. Le logement est une préoccupation majeure de Terres de Montaignu qui connaît une crise de croissance dans ce domaine.

La particularité géographique du territoire implique aussi de conserver des bassins de vie multipolaires équilibrés, de la petite enfance au grand âge. Cette prospective de développement des services à la population se décline au travers de stratégies sectorielles contractualisées : Le Contrat Local de Santé, la Convention Territoriale Globale et Le Plan Local de l'Habitat ; mais également au travers des schémas de développement : schéma sport, plan vélo, aides au commerce.

La stratégie de cohésion sociale de Terres de Montaignu repose sur deux thématiques.

1. Une politique de logement ambitieuse

Le diagnostic du territoire montre un déficit de logements disponibles pour répondre au besoin d'une population jeune et active sur notre territoire.

Aussi, Terres de Montaignu s'est dotée d'un Plan Local de l'Habitat qui définit des grandes orientations pour la politique du logement :

- Développer une offre de logement diversifiée pour favoriser le parcours résidentiel des ménages, notamment l'offre locative des bailleurs privés et sociaux
- Soutenir l'amélioration du parc de logements existants, notamment par des aides à



la rénovation énergétique et l'adaptation des logements

- Maîtriser et rationaliser le foncier, en favorisant notamment la densification dans les secteurs urbanisés ou en proposant de nouvelles formes d'habitat compatibles avec la densification
- Accompagner les populations spécifiques, en accompagnant la construction ou l'adaptation de logements destinés aux personnes âgées ou handicapées, aux jeunes en insertion professionnelle ou en contribuant au Fonds de Solidarité pour le Logement
- Renforcer la gouvernance et l'animation de la politique de l'habitat, notamment au travers de Mon Espace Habitat ouvert depuis mai 2021

Parmi les actions proposées au Plan Local de l'Habitat, certaines sont déjà mises en œuvre par Terres de Montaigu, en concertation avec les communes, sans se traduire par des projets d'investissement portés par les collectivités. A titre d'exemple, le projet d'aménagement Les Hauts de Montaigu mené par Montaigu-Vendée s'inscrit dans la

2. Un cadre de vie adapté aux besoins de ses habitants

Le territoire de Terres de Montaigu est historiquement organisé autour de deux pôles urbains, Montaigu-Vendée et Rocheservière.

Dans une intention de préservation environnementale, cette organisation multipolaire du territoire doit être encouragée et soutenue. Pour répondre à cette intention, trois axes stratégiques sont retenus :

- Maintenir le dynamisme des centres bourgs pour favoriser l'équilibre territorial multipolaire en rendant attractif le cadre de vie
- Répondre aux besoins en équipements de proximité, en lien avec l'accroissement de la population dans les secteurs scolaires, sportifs, petite enfance, enfance et jeunesse, culturels, numériques
- Répondre aux problématiques d'accès à des services de santé en proximité et aux problématiques de vieillissement de la population par une offre de service adaptée au grand âge.

La transformation en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2022 doit être un élément facilitateur dans le succès de la stratégie de cohésion sociale.



Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de Terres de Montaigne sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

1. Axe de transition écologique

Au regard des enjeux identifiés dans la stratégie de transition écologique et des documents stratégiques, les actions retenues sont les suivantes :

Action 1 : Viser un aménagement plus efficient, intégrant les enjeux climat, air et énergie, tout en maîtrisant le foncier

Action 2 : Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet

Action 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés

Action 4 : Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire

Action 5 : Agir en faveur des mobilités durables (vélo, gares, décarbonation des flottes)

Action 6 : Garantir la qualité de l'environnement naturel : préserver la ressource en eau, favoriser la séquestration carbone, veiller à la qualité de l'air, contribuer à la protection de la biodiversité

2. Axe de développement économique

Au regard des enjeux identifiés dans la stratégie de développement économique, les actions retenues sont les suivantes :

Action 1 : Poursuivre le développement économique en répondant à l'évolution des besoins



des entreprises et aux enjeux d'optimisation du foncier

Action 2 : Accompagner la transition environnementale et numérique des entreprises (Industrie, Agriculture, Tertiaire, Construction, Commerce)

Action 3 : Dynamiser les centralités pour renforcer l'attractivité du territoire

Action 4 : Favoriser le recrutement en développant l'attractivité des métiers et des entreprises

3. Axe de cohésion sociale

Au regard des enjeux identifiés dans la stratégie de cohésion sociale et des documents structurants, les actions retenues sont les suivantes :

Action 1 : Soutenir la production de logements sur le territoire

Action 2 : Offrir aux habitants les services correspondant à leur bassin de vie (animation, loisirs, santé) : animer la cité autour des bassins de vie « complets »

Action 3 : Créer les équipements publics en concordance avec le besoin des populations actuelles ou futures : scolaire, sports, culture, loisirs, petite enfance, enfance jeunesse, santé, grand âge

Action 4 : Garantir la qualité de l'équipement numérique (dématérialisation des démarches, impact sur les déplacements, nouveaux modes de vie)

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.



Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).



5.2. Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération

En signant ce CRTE, Terres de Montaignu assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'établissement public de coopération intercommunal s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



5.4. La Région des Pays de La Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

L'annexe 4 bis recense les aides apportées par la Région au titre du Plan de Relance de la Région 2021.

5.5. La Département de la Vendée

Le CRTE étant conclu dans une logique territoriale, Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales, en cohérence avec ses orientations stratégiques.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de Terres de Montaigu mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de Terres de Montaigu ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;



- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de Terres de Montaigu.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.



Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé à Montaigu-Vendée, le 3 mars 2022

Le préfet de la Vendée

Gérard GAVORY

Le Président de Terres de Montaigu



Antoine CHEREAU

La Présidente de la Région des Pays de La
Loire

Christelle MORANCAIS

Le Président du Département de la Vendée

Alain LEBOEUF



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Présentation du territoire

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est une intercommunalité de 10 communes qui compte 50 017 habitants au 1er janvier 2021 (population INSEE 2021), pour une densité moyenne de 132 habitants au km².

Située au nord de la Vendée, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, bénéficie de l'attractivité des trois pôles urbains qui l'entourent : Nantes au nord, Cholet à l'est et la Roche-sur-Yon au sud. Cette position centrale lui permet d'attirer les populations et les entreprises et ainsi d'être un territoire dynamique.

Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de deux communautés de communes (CC Terres de Montaigu et CC du Canton de Rocheservière), elle forme un bassin de vie cohérent qui connaît un fort dynamisme tant économique que démographique.

Structuration et organisation du territoire

Terres de Montaigu comprend 10 communes dont deux communes nouvelles, Montréverd créée en 2016 et Montaigu-Vendée créée en 2019.

Le territoire est donc organisé autour d'une commune de 21 000 habitants, Montaigu-Vendée assurant le rôle de ville-centre, et de 9 communes comptant entre 2 000 et 4 000 habitants.



Le territoire Terres de Montaigu est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Bocage Vendéen, qui couvre les 7 communautés de communes du Nord-Est Vendéen. Le SCOT 2017-2032 a été arrêté le 29 mars 2017 par le comité syndical du Pays du Bocage Vendéen.



En outre, deux Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux ont été approuvés en 2019 et couvrent l'ensemble du territoire.

Le travail mené lors de l'élaboration du SCOT du Pays et dans le cadre du PADD des PLUi a abouti à une qualification des communes. Ce classement par pôle conditionne, dans le cadre du SCOT, les densités d'habitat et le niveau de services afin d'avoir un développement équilibré du territoire, limitant la consommation foncière.

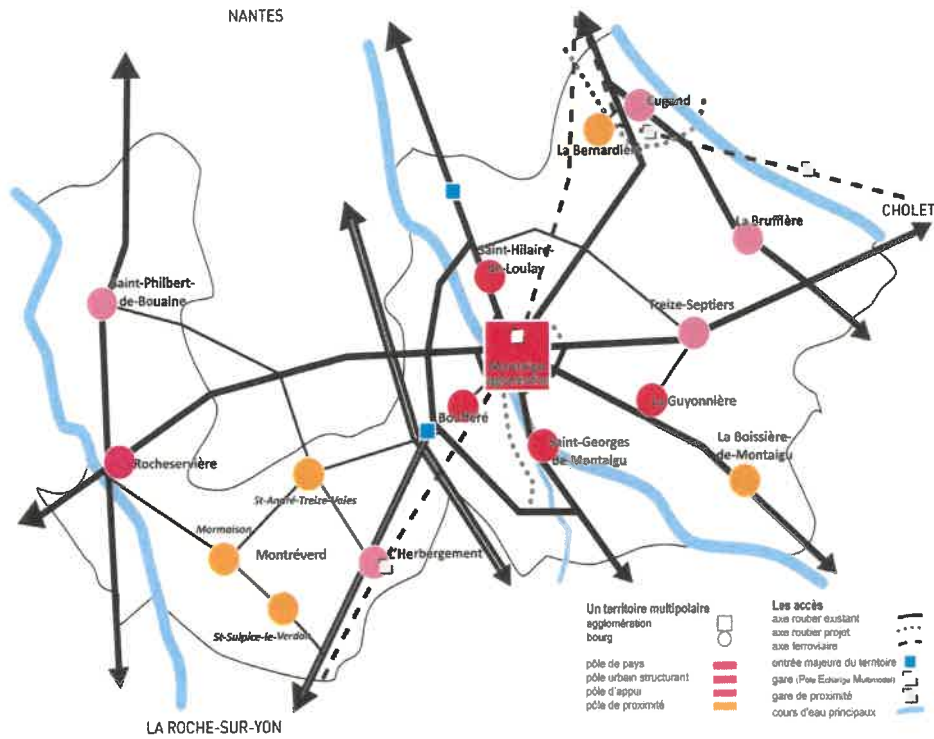
Le classement et la définition :

Un pôle de Pays, Montaigu-Vendée joue un rôle central affirmé au sein du territoire. Montaigu-Vendée assure en effet des fonctions de centralité, en regroupant les principaux établissements scolaires, l'hôpital, le théâtre, la piscine, la médiathèque, les services et équipements publics ou encore les centres commerciaux.

Un pôle urbain structurant Rocheservière dessert son propre bassin de vie du fait d'une offre développée en services, commerces et équipements (supermarché, présence d'un collège, permanences médico-sociales)

Cinq pôles d'appui Cugand, La Bruffière, L'Herbergement, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers ont vocation à être consolidés car ils répondent aux besoins de proximité des populations en termes de commerces correspondants à des besoins hebdomadaires, des services médicaux et d'équipements (scolaires, sportifs, culturels etc.)

Cinq pôles de proximité La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Sulpice le Verdon, Saint-André-Treize-Voies et Mormaison (Montréverd), dont les centres-bourgs doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de pérenniser les commerces et les services à usage quotidien.



La transformation de Terres de Montaigne en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022 permettra d'agir efficacement sur les enjeux majeurs du territoire, tels que la mobilité et l'habitat.



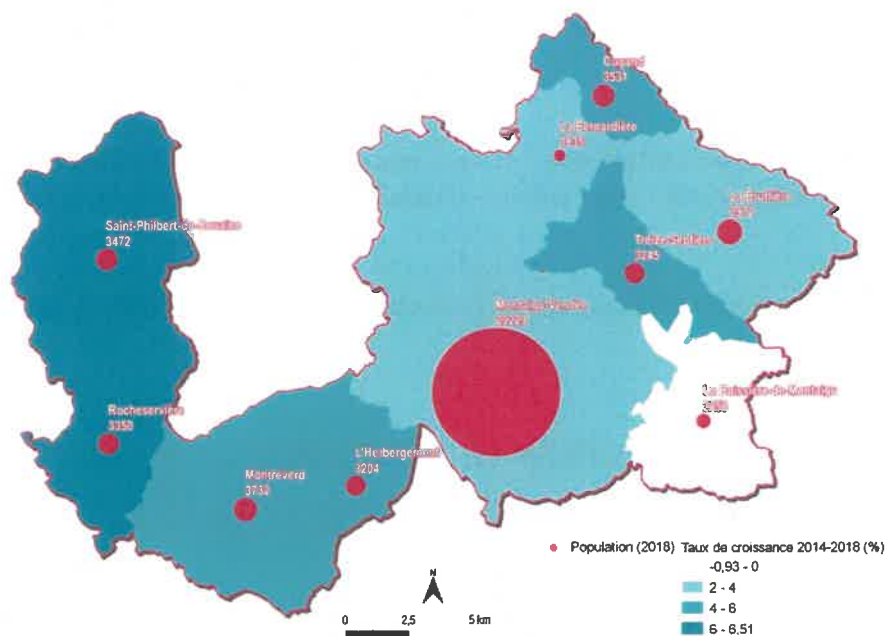
Diagnostic du territoire

Le bassin de vie

Démographie

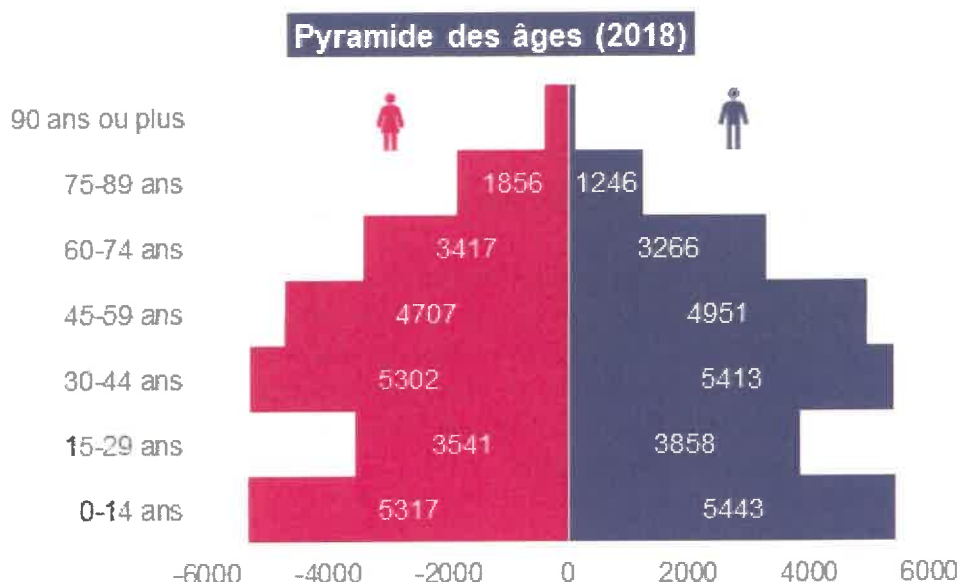
La population INSEE s'établit à 50 017 habitants au 1er janvier 2021.

Le territoire connaît depuis de nombreuses années une forte croissance démographique. Celle-ci est en effet supérieure à la moyenne départementale avec une progression de 500 habitants par an, en moyenne entre 2014 et 2018, montrant ainsi l'attractivité du territoire. L'étude prospective INSEE de janvier 2011 montre que, à l'horizon 2040, le bassin de vie de Montaigu est celui qui connaîtra le plus fort taux de croissance de la Vendée (64 809 habitants selon les projections issues de cette étude).



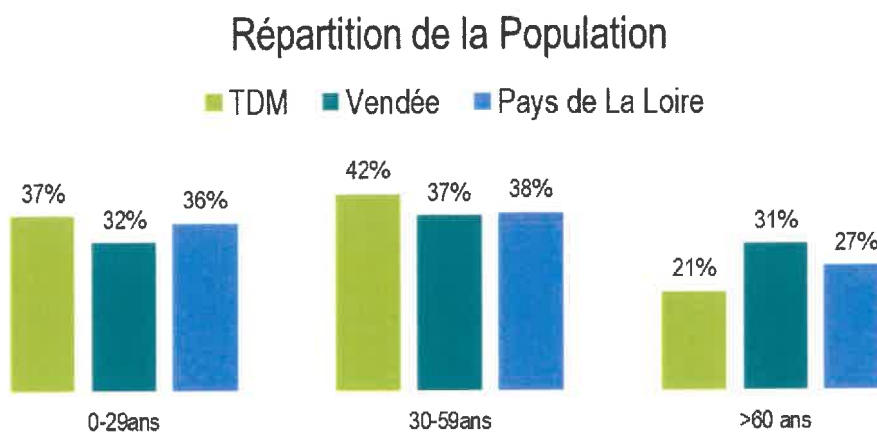


37 % de la population a moins de 30 ans, ce qui s'explique par l'installation de jeunes ménages sur le territoire qui propose des services et équipements adaptés à cette tranche d'âge



Les 75 ans et plus ne représentent que 7 % de la population mais la tendance au vieillissement est observée chaque année, une centaine d'habitants basculant chaque année dans cette tranche.

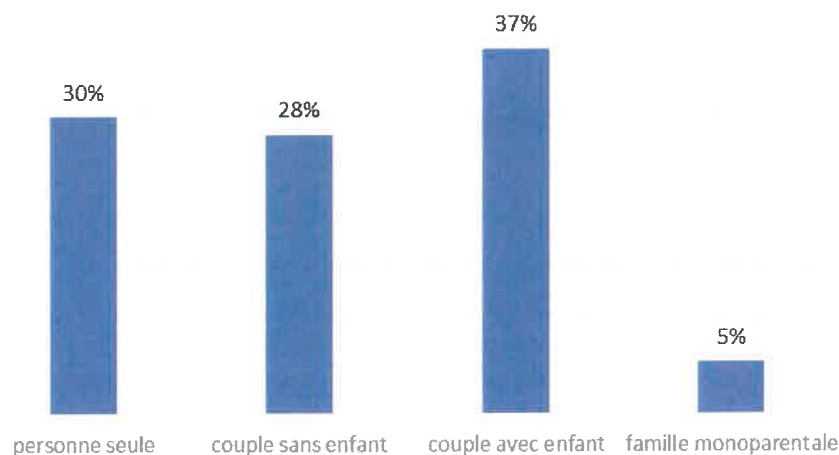
En comparaison à la situation régionale, la répartition de la population est la suivante :





Terres de Montaignu compte 19 144 ménages dont 37% de couples avec enfants. La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes, ce qui place le territoire au-dessus de la moyenne nationale (2,2).

Répartition des ménages en 2018



Modes de garde

Terres de Montaignu compte 1785 enfants de moins de 3 ans (Insee 2018). L'offre de garde est très largement proposée par les assistantes maternelles qui représentent 98% de l'offre et les établissements d'accueil du jeune enfant, 2% soit 152 places (110 en accueil régulier et 42 en accueil occasionnel).

A ce jour, 458 assistantes maternelles sont en activité (CAF 2019). La profession est en constante diminution (-4% par an) notamment en raison des départs à la retraite (43% des assistantes maternelles ont plus de 56 ans). Cette situation doit être prise en compte car après une diminution, le nombre d'enfants de moins de 3 ans tend à se stabiliser.

Lors d'une étude réalisée en 2019 (sur la base des données INSEE 2016), il a été évalué que si le nombre d'assistantes maternelles continuait de baisser à ce rythme et que le nombre d'enfants restait stable, ce seraient 449 enfants qui ne pourraient trouver un mode de garde en 2026.

Education - enseignement

Pour répondre au besoin de la population avec enfants, Terres de Montaignu propose une offre d'enseignement et de formation complète.



Elle bénéficie de 32 écoles primaires, de 5 collèges, de 2 lycées, de 6 établissements de formation supérieure et de 2 sites de formation continue et professionnelle.

Ce sont plus de 10 000 élèves et étudiants qui sont accueillis dans ces établissements, répondant ainsi au besoin d'une population jeune. Le territoire accueille 24 % de scolaires de plus que la moyenne nationale.

Terres de Montaigu est le 3ème pôle étudiant de Vendée.

Logement

Au recensement 2018, Terres de Montaigu disposait de 20 967 logements dont 43% situés sur la ville de Montaigu-Vendée.

Ces logements se caractérisent par :

- Une prédominance de résidences principales : 93% du parc
- Un taux de propriétaires occupants élevé : 75%
- Une prédominance du logement individuel : 91 % du parc
- La part du logement collectif qui augmente légèrement : 9 % en 2013., dont 6 % de logements sociaux
 - Une forte évolution du parc total : + 365 logements par an
 - Une activité d'autorisation d'urbanisme importante : 573 permis de construire instruits en 2020, dont 232 logements commencés
 - Un faible taux de vacance : 4,9 % du parc contre 5,1 % en Vendée en 2018

Une forte tension est constatée sur le logement, tant à l'accession à la propriété qu'à la location. Cette tension peut impacter fortement le développement du territoire, en comparaison avec l'offre d'emploi qui peut ne pas être pourvue faute de logements disponibles sur le marché. La production de logements est l'un des axes de travail du présent contrat.

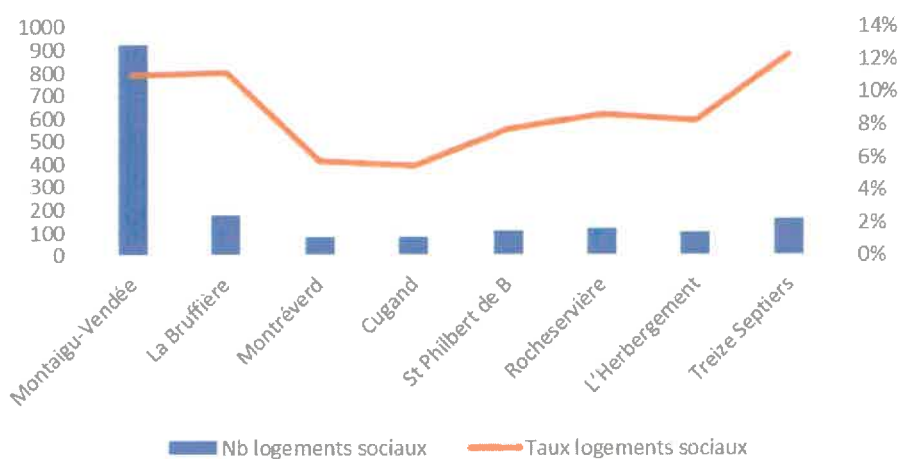
Logement social :

Fin 2020, on comptabilise 1 731 logements sociaux sur le territoire.

Sur la même période, on recensait 798 demandes actives d'entrée en logement social, ce qui représente une forte pression de la demande. 30 % des demandes d'entrée concernent des T2, alors que les T3 et T4 représentent 86 % du parc.



Parc de logements sociaux



Vie de la cité

Terres de Montaigu dispose de 17 bibliothèques et médiathèques, de 61 équipements à vocation culturelle, dont le théâtre Thalie et le cinéma Caméra 5, répartis sur le territoire. 141 associations culturelles proposent leurs activités aux habitants.

On recense également 73 équipements sportifs de proximité, dont une piscine à Montaigu-Vendée, 10 908 pratiquants sportifs et 258 associations sportives pour les encadrer.

18 équipements de loisirs sont recensés, dont la Maison de la Rivière à Saint Georges de Montaigu, le site Saint-Sauveur à Rocheservière, le lac de la Chausselière à La Guyonnière, le Logis de la Chabotterie à Saint Sulpice Le Verdon, le Moulin à Foulon à Cugand.

Forte de sa proximité avec le Puy du Fou et de son patrimoine naturel et historique, Terres de Montaigu propose une offre touristique et hôtelière variée (3 campings, 5 hôtels, 40 chambres d'hôte et gîtes, 43 restaurants).

Santé – Grand âge

Le Contrat Local de Santé approuvé en 2017 donne les orientations du territoire en matière d'accès aux soins et de parcours des personnes en perte d'autonomie.

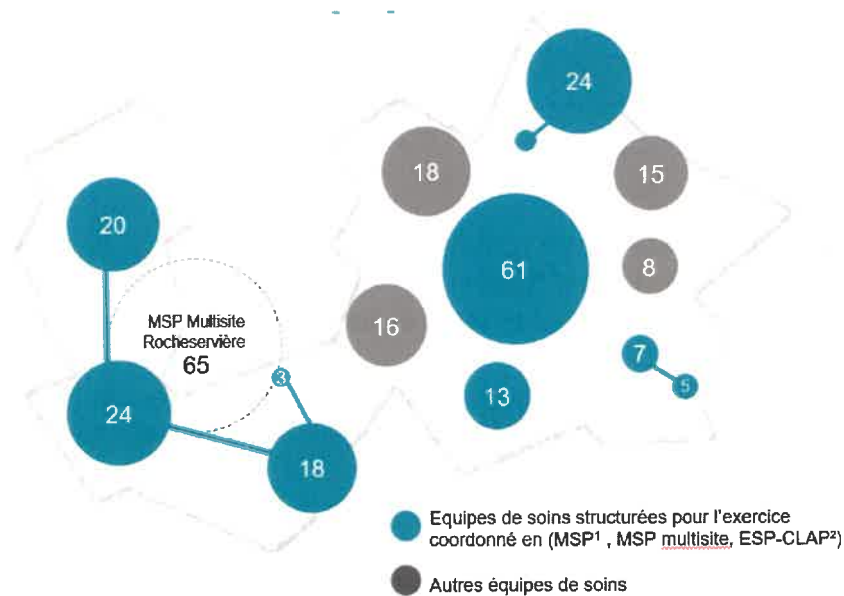
L'offre libérale de premier recours, avec 250 professionnels de santé, 14 pharmacies, 1 laboratoire d'analyse médicale, et un cabinet d'imagerie médicale, constitue un maillage du territoire en proximité, avec des dynamiques de regroupements pluridisciplinaires favorisant



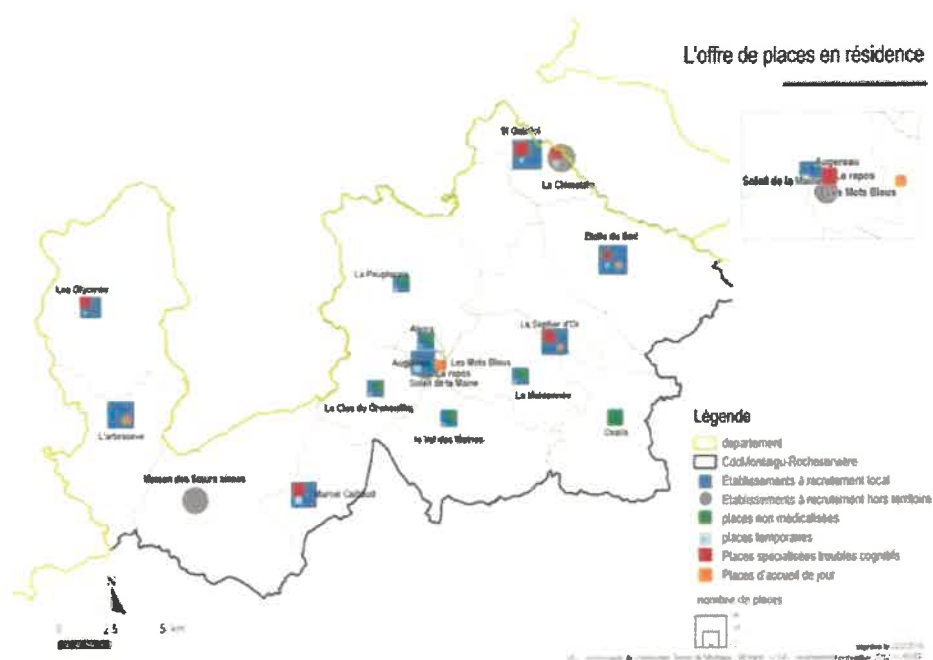
l'installation de nouveaux professionnels. Ainsi, plusieurs maisons de santé couvrent le territoire pour répondre aux besoins de santé de la population.

L'offre libérale de second recours, est quant à elle, largement sous-représentée par rapport aux besoins de la population, et aux densités régionales. Les habitants sont contraints de se déplacer à Nantes, la Roche-sur-Yon ou Cholet, ce qui crée des difficultés d'accès et de recours aux soins, notamment sur l'ophtalmologie, la cardiologie ou la dermatologie.

L'offre hospitalière est riche avec l'implantation du Centre Hospitalier Départemental : 58 lits de médecine polyvalente, un service d'urgence et SMUR, un centre périnatal de proximité, un centre de planification et d'éducation familiale, un service d'imagerie, et un centre de consultations externes proposant actuellement 14 spécialités.



Le territoire accueille près de 3 500 personnes âgées de plus de 75 ans, en augmentation moyenne de 100 par an. Le solde net de personnes entrant en dépendance augmente de 20 chaque année, indiquant le nombre de solution d'accueil et de prise à charge à développer. Pour répondre aux besoins de cette population dépendante, le territoire dispose de 18 résidences pour personnes âgées, portées par 9 gestionnaires publics et privés. Ce sont au total 74 lits non-médicalisés, 688 lits médicalisés non spécialisés, 25 lits médicalisés temporaires, 148 places spécialisés pour les troubles cognitifs, et 60 lits spécialisés pour les troubles psychiatriques.



L'offre de maintien à domicile comporte un service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) et 61 places de Service de Soins à Domicile (SSIAD) portées par 4 gestionnaires. Elle comporte également des services de portage de repas à domicile assurés par des prestataires publics et privés. L'aide à domicile est proposée par 7 gestionnaires privés et 8 associations. Enfin, le territoire compte 190 logements individuels adaptés aux seniors, en pavillons ou appartements, mais aucun n'inclut des services (type résidences services), alors qu'en moyenne en France, cette offre représente 20% des capacités d'accueil.

Pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, le territoire est doté de 54 places d'Institut Médico Educatif (IME), 34 places en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), 39 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), 110 places en Etablissement d'Aide par le Travail (ESAT), et 73 places d'hébergement adapté. En revanche aucune offre pour les Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) n'existe, bloquant l'intégralité de la filière du handicap.



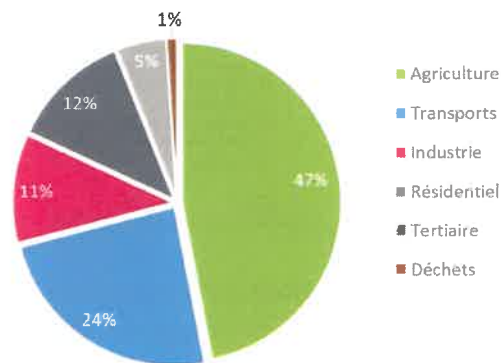
La dimension environnementale

Les données climatiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Terres d'énAIRgie, un diagnostic précis de la situation climatique du territoire a été réalisé.

En 2016, les émissions de gaz à effet de serre (GES) représentaient 381 kilo teqCO², soit 7,9 teqCO²/hab/an, assez proches des moyennes départementale (7,7) et régionales (8,4).

La répartition par secteur d'activité est la suivante



Pour autant, en 2008 et 2016, les émissions de GES ont été réduites de 5 % sur le territoire (-15 % rapportées au nombre d'habitants).

Concernant la qualité de l'air, l'ammoniac émis par le secteur agricole représente plus de 50 % des polluants émis sur le territoire

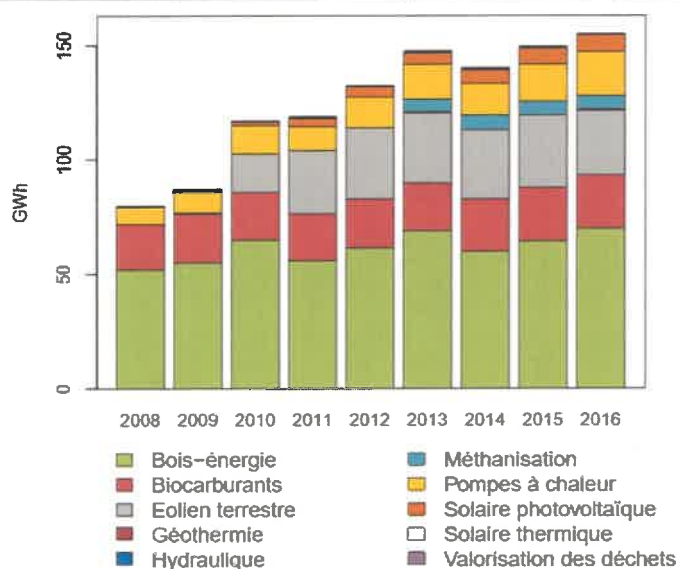
Concernant la séquestration carbone, 8 millions de tonnes de CO² sont stockées dans les sols et les écosystèmes. 10 000 tonnes de Co² sont séquestrées chaque année, soit 2,5 % des émissions. La forêt ne représente qu'1 % de la surface du territoire mais stocke 10 % du carbone.

La production d'énergies renouvelables est présente sur le territoire. Les principales filières sont la production d'électricité éolienne (Saint Philbert de Bouaine) et la production de chaleur bois-énergie.



En 2019, 50 279 MWh ont été produits en électricité renouvelables et biométhane.

Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière



La consommation énergétique par habitant est de 26,1 MWh par habitant en 2016, supérieure aux moyennes départementale (24,8) et régionale (24,4). L'un des axes de progression réside dans la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics pour réduire la consommation à l'échelle du territoire.

La gestion de l'eau

Terres de Montaigu relève des bassins versants de la Sèvre Nantaise et de la Boulogne. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est mis en œuvre sur ces deux bassins versants.



La qualité des eaux est un axe de progrès : plus de 50 % des cours d'eau sont en état écologique médiocre.



Le patrimoine « assainissement collectif » est relié par 30 stations d'épuration réparties sur les 10 communes, soit l'équivalent d'une station de 54 405 EH alimentées par 347 km de réseau et soutenues par 114 postes de relevage. Le taux de conformité des stations avec les normes européennes est de 96,4 %, supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif contribue à la rénovation progressive du parc d'installations non collectives en assurant les contrôles réglementaires chez les particuliers dans le cadre des directives de la Loi sur l'eau de 2006 et de la Loi Grenelle II de 2010. A l'échelle communautaire, 1 foyer sur 5 est concerné par l'assainissement non collectif où le taux d'installation au bon fonctionnement s'élève à 52%.

La transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022 entraînera la reprise de la compétence eaux usées et eaux pluviales urbaines par l'intercommunalité. Une stratégie est en cours d'élaboration pour fixer les objectifs de cette nouvelle politique d'assainissement et fixé un plan d'investissement pluriannuel pour renouveler et maintenir les équipements d'assainissement.



La gestion des déchets

Terres de Montaignu s'est engagée dès 1998 dans une réflexion pour freiner l'évolution de la production de déchets produits.

Cette réflexion avait abouti, dès 2001, à la mise en place de la redevance incitative.

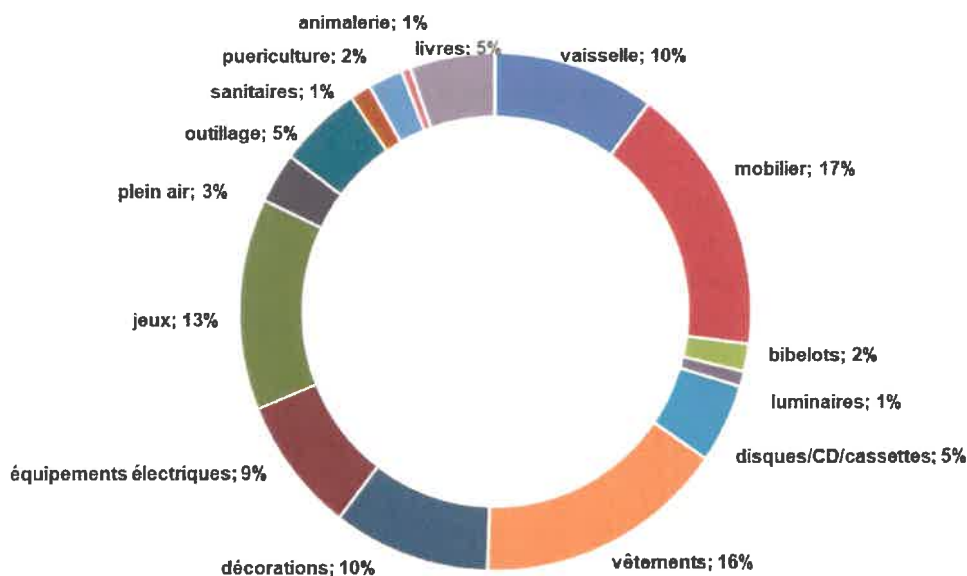
Cet outil de responsabilisation des usagers et d'incitation à la prévention et au tri a très rapidement permis d'organiser de façon rationnelle la collecte et le traitement des déchets : les flux de déchets ont été mieux répartis en fonction de leur typologie et des filières.

Parallèlement à cette mesure d'incitation financière, le déploiement de 3 déchèteries et d'une recyclerie a permis de mailler le territoire pour viser une qualité de service optimale. Ainsi chaque usager dispose d'1 déchèterie à environ 10 mn de chez lui.

La moitié des déchets collectés aujourd'hui concerne le « tri à la maison » (emballages légers, verre, papier, ordures ménagères résiduelles) ; l'autre moitié concerne les déchets encombrants ou spécifiques qui sont déposés en déchèteries.

L'ouverture de la Valorétrie depuis septembre 2008, permet également de mieux valoriser les déchets en leur donnant une seconde vie, dans une logique d'économie circulaire.

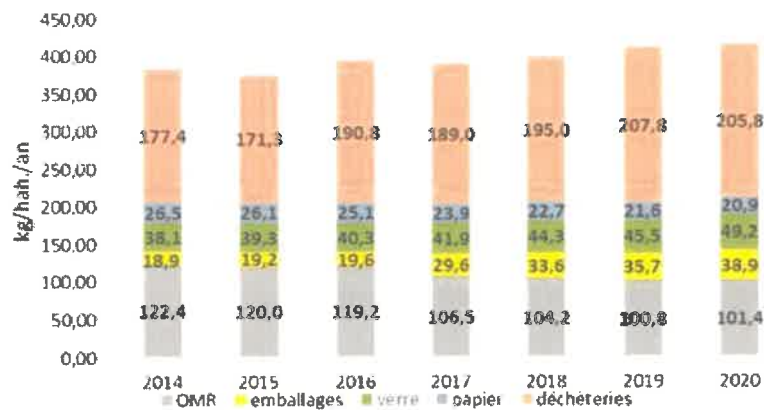
Chaque année, ce sont 140 000 objets, soit une centaine de tonnes, qui sont détournés des déchèteries et trouvent une seconde vie à la Valorétrie.



L'ensemble de ces différentes mesures a permis de contenir l'augmentation des déchets et de les diriger vers des filières adaptées. Cependant, d'autres perspectives sont encore à étudier pour améliorer la valorisation des déchets et tendre vers le zéro déchet.



La quantité de déchets est de 416kg/hab en 2020, relativement constante depuis 2014.



Le taux de performance de la collecte de déchets ménagers et assimilés est parmi les meilleurs de la Région des Pays de La Loire

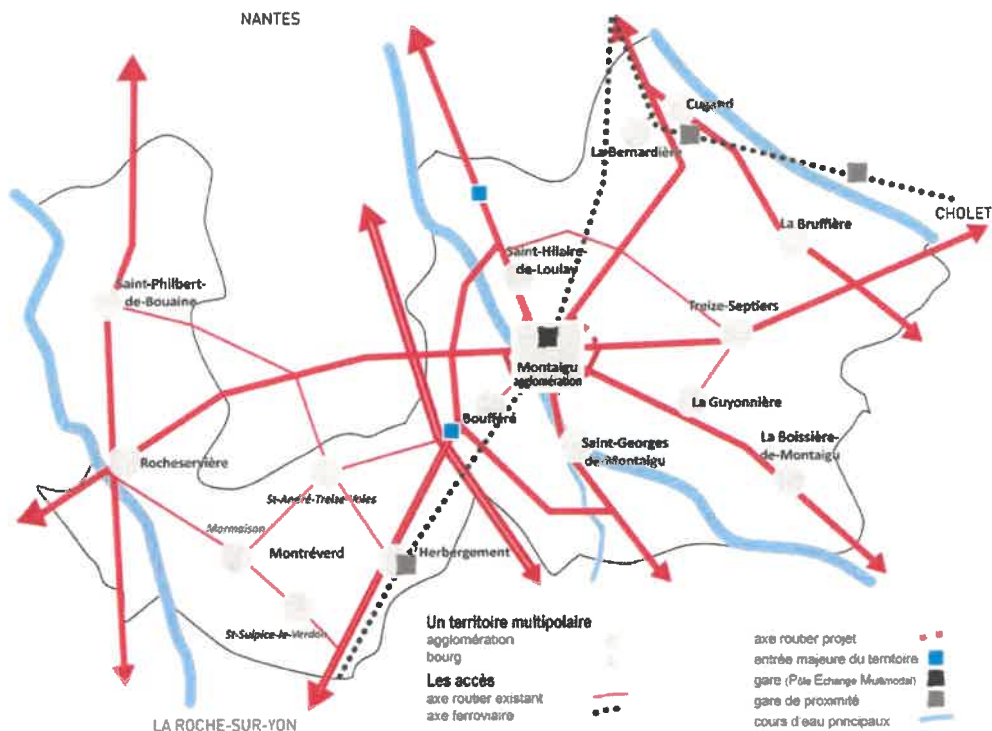
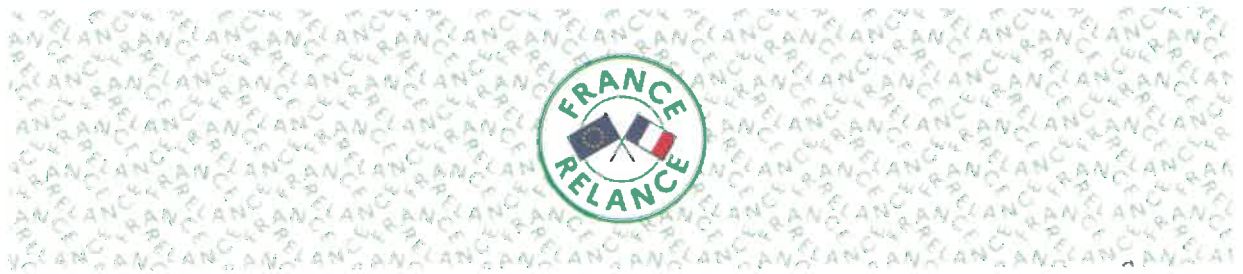
Les mobilités

Située au Nord Vendée au cœur du triangle Nantes, La Roche-sur-Yon, Cholet, distants d'une trentaine de kilomètres chacun, Terres de Montaigu est idéalement situé.

Le territoire est desservi par :

- Des autoroutes : A83 (sortie 4 Montaigu) et à 15 minutes de l'A87 (Angers-La Roche-sur-Yon)
- Le réseau ferroviaire avec l'accès à 3 gares (Montaigu, L'Herbergement, Cugand). La gare de Montaigu est la 3ème gare de Vendée : 30 allers-retours quotidiens, 1 105 montées et descentes quotidiennes, soit une fréquentation en hausse de 90 % en 10 ans
- L'aéroport Nantes Atlantique (à 30 mn)

Ces nombreuses infrastructures participent au développement et l'attractivité du territoire :



Des flux importants dus à l'attractivité et des problèmes liés à la mobilité avérés

Les déplacements pendulaires sont importants et concentrés sur la ville centre.

Les flux domicile-travail présentés sur la carte ci-dessous sont révélateurs de l'attractivité du territoire et de ses interconnexions avec les territoires limitrophes, et plus particulièrement avec la métropole nantaise et le vignoble :

- 11 820 actifs vivent et travaillent sur le territoire
- 9 787 actifs viennent travailler sur le territoire mais n'habitent pas sur le territoire
- 11 816 actifs habitent sur le territoire mais n'y travaillent pas

87 % des actifs ont recours à la voiture pour leurs trajets et bénéficient de 13 aires de covoiturage sur le territoire. La part du parc automobile propre en 2020 est seulement de 0,46 %.

1,7 % des actifs ont recours au vélo pour leurs trajets, utilisant 54 km de pistes et bandes cyclables. La proportion de cyclistes est inférieure à la moyenne nationale.

Terres de Montaignu est attentive à conserver des pôles d'attractivité de qualité sur le territoire, offrant aux habitants des services de proximité dans leur bassin de vie. Ce maillage du territoire permet ainsi de limiter les déplacements entre la ville-centre et les communes du territoire.



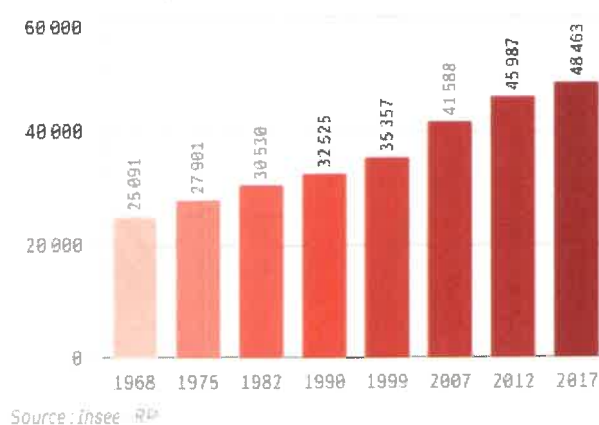
Le développement économique

Des enjeux socioéconomiques multiples ayant une influence sur le développement industriel du territoire.

50 017 habitants : une population en croissance

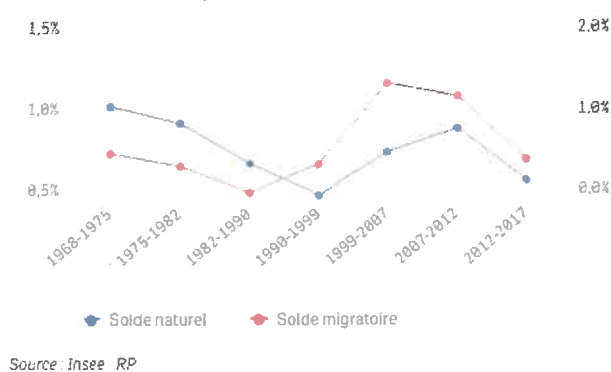
Depuis 1968, la population locale n'a cessé de croître. En 50 ans, le nombre d'habitants sur le territoire a ainsi presque doublé. Sur la dernière période (2012-2017), la croissance s'est tenue à 1 %, confirmant le dynamisme du territoire de Terres de Montaigu partagé d'ailleurs avec ses voisins. Dans les années 90, l'évolution démographique alors principalement due au solde naturel, est portée davantage par une forte croissance du solde migratoire, qui a légèrement fléchi depuis 2011.

Evolution de la population depuis 1968



En effet, à horizon 2040, la hausse devrait se poursuivre pour approcher les 65 000 habitants sur le territoire. Avec cette hausse, le vieillissement de la population devrait également s'accroître dans les prochaines années et toucher alors certains métiers, particulièrement industriels. Au-delà de ce premier enjeu, le dynamisme du territoire implique aussi une adaptation de l'offre de logements en quantité, aussi bien qu'en qualité.

Evolution annuelle moyenne en taux

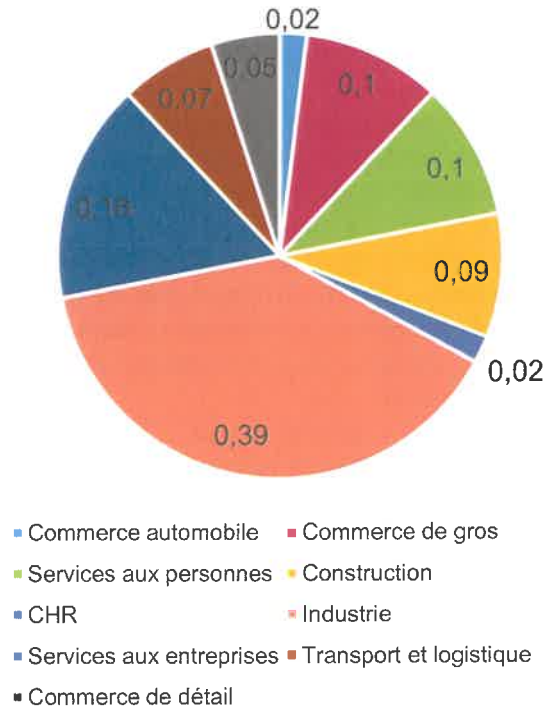




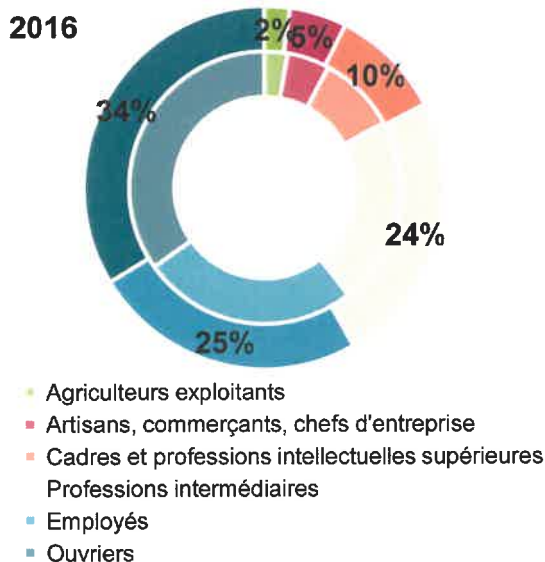
Un vivier de 24 500 actifs dont près de la moitié ne travaillent pas sur le territoire

Sur les 24 500 actifs, un bon tiers présente un profil ouvrier, ce qui témoigne de savoir-faire présents sur le territoire mais aussi de l'enjeu essentiel de transmission des compétences et d'adaptation aux enjeux de transition numérique et énergétique. Par ailleurs, le territoire voit la présence de cadres et professions intermédiaires augmenter, particulièrement sur le pôle de Montaigu-Vendée où résident d'ailleurs une grande partie des actifs du territoire. En revanche, 10 500 actifs travaillent à l'extérieur du territoire, notamment en Loire-Atlantique ou encore à la Roche-sur-Yon. Ces mobilités se traduisent par des flux de salaires captés par les habitants de Terres de Montaigu, salariés d'entreprises extérieures (ex : 128,5 M€ proviennent de Loire-Atlantique). Ces actifs représentent un potentiel de recrutement important pour les entreprises du territoire, mais des adaptations en services et typologies d'emplois doivent être envisagées pour les capter davantage. Il faut pouvoir répondre à des besoins périphériques au travail pour augmenter les chances de recrutement et réduire également les mobilités domicile-travail et l'éloignement.

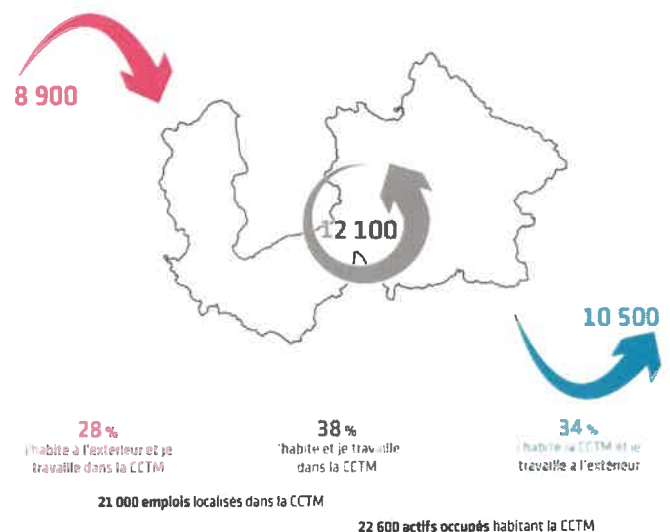
Emploi salarié privé par grand secteur d'activités



Répartition de la population active par profil socioprofessionnel 2016 - Terres de Montaigu



Flux d'actifs en lien avec la CC Terres de Montaigu
source : insee, navettes domicile-travail 2016





Un territoire porté par une économie diversifiée, une spécialisation industrielle affirmée et un rythme de croissance globalement stable

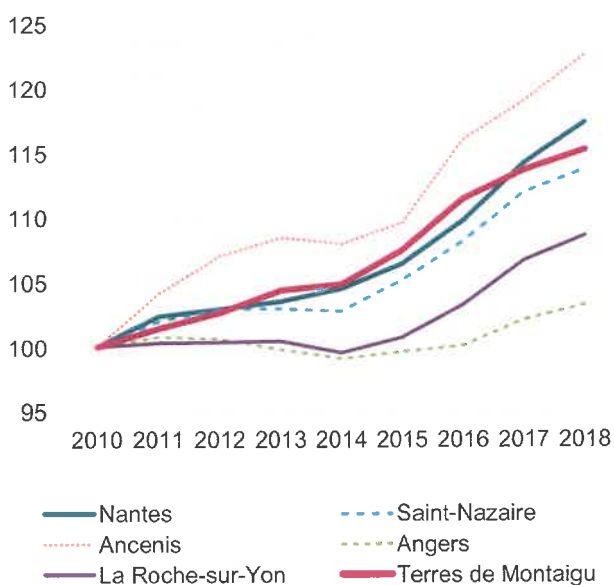
Avec 20 000 emplois au total dont près de 18 000 emplois salariés privés, le territoire présente une croissance constante depuis 10 ans, avec toutefois un léger infléchissement depuis 2016 alors que sur la même période l'ensemble de la zone d'emploi de Nantes et la métropole nantaise particulièrement ont connu une nette accélération.

La croissance économique est portée par les deux sphères économiques, et plus particulièrement la sphère productive (56 % des postes salariés) qui confère un rayonnement et une ouverture plus importante sur les marchés nationaux aux entreprises.

Les caractéristiques de développement économique du territoire de Terres de Montaigu mises en perspective lors des échanges avec les acteurs partenaires sont les suivantes :

- La présence d'entreprises leader : un tiers des emplois parmi les 11 plus grandes entreprises (Sodebo, Centre hospitalier et Defontaine, entreprise à capitaux étrangers majoritaires, en tête)
- La présence de pépites d'innovation, notamment dans le domaine de la robotique
- La fidélisation des salariés satisfaisante, pour les ¾ des entreprises
- Un parc de 44 zones d'activités, dont 15 en cours de commercialisation, 110 ha d'espaces dédiés à l'économie prévu pour les dix prochaines années et des pratiques de densification déjà engagées au sein des espaces existants.
- Une situation proche du plein emploi qui génère des tensions de recrutement, avec un chômage en très forte baisse à la veille de la pandémie, une pénurie forte sur certains métiers.

Evolution de l'emploi salarié privé





Les sites employeurs de taille conséquente maillent le territoire

1/3 des emplois salariés proposés par 11 entreprises

Top 3 (plus de 500 sur le site) :

- SODEBO (plusieurs établissements)
- Le Centre hospitalier de Montaigu
- Defontaine

Un maillage d'établissements de plus de 10 salariés plus important que les voisins de Loire-Atlantique

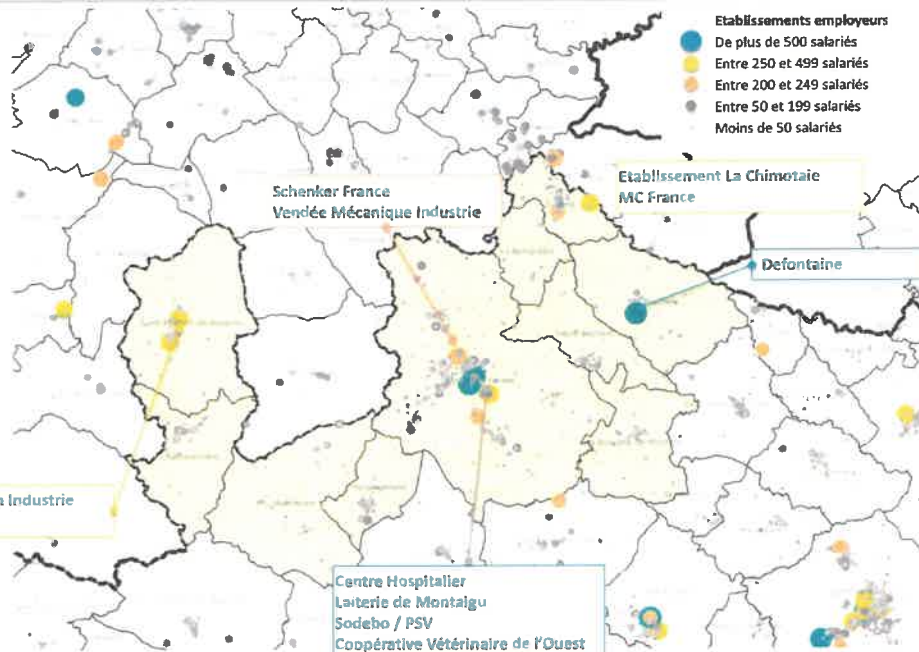
Un rapprochement des entreprises, fruit de la stratégie d'aménagement des zones d'activités

Cuisine Design Industrie
Tronica

Centre Hospitalier
Laiterie de Montaigu
Sodeho / PSV
Coopérative Vétérinaire de l'Ouest

Établissements employeurs

- De plus de 500 salariés
- Entre 250 et 499 salariés
- Entre 200 et 249 salariés
- Entre 50 et 199 salariés
- Moins de 50 salariés



Source : INSEE, SIRENE 2019
Traitements et cartographie AURAN, 2020

Une industrie particulièrement dynamique et diversifiée

Avec deux tiers de ses emplois salariés en première ligne lors du confinement (méthode de contagion sectorielle de XERFI), la sphère productive de Terres de Montaigu n'apparaît pourtant pas à ce jour, comme un territoire plus exposé que d'autres territoires industriels en France. Deux facteurs l'expliquent : la part d'emploi occupés dans des entreprises fragiles inférieure à 25 %, mais aussi du fait que les secteurs aéronautiques et automobiles, parmi les plus exposés, concernent moins le tissu industriel local. Plusieurs atouts permettent en effet au territoire de résister, mais des marges de manœuvre existent pour pérenniser une relance industrielle dans les prochaines années.

Une dynamique ancienne de croissance d'emploi qui se poursuit grâce à des performances locales bien réelles

3^e EPCI de Vendée en gain d'emplois entre 2015 et 2018, la croissance locale s'est montrée plus importante que si les tendances nationales s'étaient simplement appliquées au tissu local. Entre 2015 et 2018, à l'échelle nationale, très peu de secteurs présents sur Terres de Montaigu ont subi une baisse des effectifs salariés. Les cinq secteurs les plus performants réaffirment d'ailleurs le gage de performance territoriale lié à la diversité économique. Certains secteurs peu visibles ont connu une véritable dynamique, comme la recherche et le développement scientifique. A l'inverse, des secteurs malmenés à l'échelle nationale ont bien résisté sur la dernière période localement, comme par exemple le secteur bois-imprimerie.

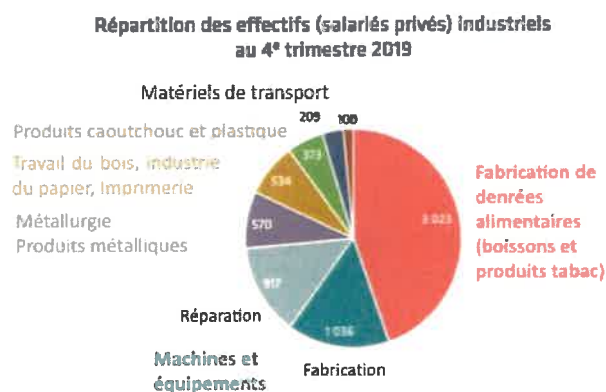


Top 5 des secteurs les plus performants sur Terres de Montaigu

- **Le commerce de détail (et réparation d'automobile) : + 404** emplois dont 335 grâce à la performance locale
- **La fabrication de denrées alimentaires : +335** emplois dont 260 par l'effet local
- **Le travail du bois / industries du papier : +149** emplois dont 168 par l'effet local
- **Les autres industries manufacturières : + 163** dont 148 emplois liés à l'effet local
- **Le transport et entreposage : + 125** emplois dont 96 par l'effet local

Un socle industriel en croissance, qui ne repose pas sur une filière unique et qui permet d'imaginer de futures fertilisations croisées

Avec 155 établissements industriels ayant déclaré des effectifs à l'Urssaf, ce sont près de 7 000 salariés, sans compter les effectifs intérimaires qui sont mobilisés au cœur du moteur industriel. Près de la moitié sont directement concernés par l'industrie agroalimentaire, mais les activités de machines et équipement (fabrication et réparation) sont également fortement implantés. Cette variété permet d'envisager des actions croisées en matière d'innovations, de partage des compétences, de mutualisation ou encore d'écologie industrielle.



Un territoire agile et solidaire qui gagnera à renforcer les passerelles entre les grands réseaux (institutionnels, acteurs économiques, formation)

La période d'urgence sanitaire a également fait émerger une grande souplesse des organisations, que ce soit au sein des entreprises par la polyvalence des équipes, mais aussi dans l'administration par les dispositifs d'urgence mis en place et la simplification des procédures. Cette adaptabilité de tout l'écosystème est un marqueur de résilience locale qui gagnera à être reconnue et surtout cultivée, voir étendue à d'autres domaines : polyvalence des formations, flexibilité des services aux salariés, mobilités adaptées.

Durant les échanges, ont été réaffirmés en revanche le besoin de renforcer les liens entre établissements scolaires et entreprises, ainsi qu'entre entreprises et collectivité.

Des compétences à renforcer en s'appuyant sur un capital social fort largement perçu lors de la première vague

Le sens de l'engagement et la valeur travail sont des atouts locaux reconnus par les chefs d'entreprises, et dont les professionnels ont fait preuve durant la crise du printemps. Cependant, le vieillissement de la population et particulièrement des profils ouvriers repose la question des compétences à transmettre aux plus jeunes et à renforcer sur le territoire. Les profils recherchés sont spécifiques et difficiles à trouver (ex : pilotes de lignes, technicien.nes maintenance) sur des métiers aujourd'hui peu attractifs pour les jeunes. Là encore, des atouts sur lesquels s'appuyer existent comme les acquis scolaires globalement solides avec une part des non diplômés en baisse, ainsi qu'un taux de chômage faible ces dernières années.



Des activités de services à la traîne, des maillons qui manquent à l'appel des industries

Cette carence affirmée par les partenaires de la démarche se vérifie notamment sur la période récente étudiée 2015 - 2018, durant laquelle la dynamique de l'emploi est restée peu portée par les activités de services. Les services aux entreprises, les activités juridiques et immobilières ou encore l'action sociale, l'hébergement médicosocial ou les activités récréatives sont en effet restés en retrait. Au-delà de ces secteurs, certains besoins en

services plus précis ont été exprimés au regard des enjeux de maintien des sièges sociaux sur le territoire : hôtellerie-restauration, sécurité informatique, mais aussi comptabilité-gestion, service de propreté, chauffeurs, gardes d'enfant ou enfin offre de loisirs. L'implantation de ces services et compétences semblent incontournables à promouvoir et implanter pour pérenniser la performance du territoire, et sont fortement reliés aux enjeux d'attractivité et capacité d'accueil de nouveaux profils d'habitants comme d'entreprises (immobilier de bureau à renforcer).

L'agriculture

Le secteur agricole sur Terres de Montaigne garde une importance certaine avec 6 % de l'emploi salarié du territoire. Les 294 exploitations agricoles, correspondant à 37 931 ha de superficie agricole utilisée, réparties sur l'ensemble du territoire sont gérées par 536 chefs d'exploitations et associés où il convient d'y associer 197 emplois salariés agricoles directement liés à l'activité agricole.

L'élevage prédomine largement l'activité agricole sur le territoire (48 % de l'activité). En outre, 42 exploitations sont engagées en agriculture biologique.



Annexe 2 – Orientations stratégiques

1 Stratégie de transition écologique

Action 1 - Viser un aménagement plus efficient, intégrant les enjeux climat, air et énergie, tout en maîtrisant le foncier

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Rocheservière	Restructuration urbaine quartier du Collège - lotissement éco responsable et sécurité des abords du collège	mi-mandat 2023-2024

Indicateurs de l'action

Nb d'hectares recyclés et aménagés

surfaces désartificialisées

surfaces désimperméabilisées

surfaces aménagées en zone urbaine (maîtrise de l'étalement foncier)

Action 2 - Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Réaménagement des déchèteries et de la Valorétrie (innovation et développement emploi)	fin mandat 2025-2026
Terres de Montaigu	Schéma services publics (Dématérialisation des démarches d'urbanisme, démarches en ligne)	début mandat 2021-2022

Indicateurs de l'action

Evolution des tonnages produits sur le territoire par typologie

Nb d'équipements de valorisation ou de réemploi des déchets

Nb de démarches en ligne par public et évolution sur la période



Action 3 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
La Bernardière	Rénovation énergétique des bâtiments publics	mi-mandat 2023-2024
La Boissière de Montaigu	Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente	fin mandat 2025-2026
La Bruffière	Aménagement Salles Polyvalentes	début mandat 2021-2022
La Bruffière	Rénovation Ancien Presbytère	mi-mandat 2023-2024
La Bruffière	Travaux Eglise	mi-mandat 2023-2024
Cugand	Réhabilitation de la salle Omnisport du complexe sportif	mi-mandat 2023-2024
Cugand	Réhabilitation énergétique de la mairie	début mandat 2021-2022
L'Herbergement	Rénovation énergétique d'acti'Mômes ALSH	début mandat 2021-2022
L'Herbergement	Rénovation énergétique de la mairie	début mandat 2021-2022
L'Herbergement	Rénovation énergétique de la salle de la Clairière	début mandat 2021-2022
L'Herbergement	Travaux sur l'ensemble presbytère pour l'EVS / biblio / tiers lieu	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Amélioration thermique de la mairie de la Guyonnière	début mandat 2021-2022
Montaigu-Vendée	Boufféré - salle Magnolias rénovation	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	La Guyonnière - chapelle de Meslay, charpente et toiture, patrimoine	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Montaigu - maison des Rochettes, rénovation thermique	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Saint Georges de Montaigu - travaux mairie rénovation, et ancienne école	fin mandat 2025-2026
Montréverd	Rénovation Eglise	fin mandat 2025-2026
Montréverd	Saint Sulpice Le Verdon - Rénovation Restaurant Scolaire	mi-mandat 2023-2024



Montréverd	Saint André Treize Voies - Rénovation Thermique Mairie	mi-mandat 2023-2024
Rocheservière	Rénovation énergétique des bâtiments publics	début mandat 2021-2022
Rocheservière	Restauration de la salle des Châtaigniers- Salle de motricité et salles associatives	mi-mandat 2023-2024
Rocheservière	Mise aux normes électrique, et rénovation thermique de l'école publique	début mandat 2021-2022
Saint Philbert de Bouaine	Réhabilitation de la mairie et de la Poste	début mandat 2021-2022
Saint Philbert de Bouaine	Réhabilitation des salles polyvalentes	fin mandat 2025-2026
Treize-Septiers	Réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque	mi-mandat 2023-2024
Treize-Septiers	Restauration de l'église (2 dernières tranches)	fin mandat 2025-2026
Terres de Montaigu	Réhabilitation - Extension de la piscine de la Bretonnière	fin mandat 2025-2026
Terres de Montaigu	Habitat - Aides OPAH	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Rénovation énergétique bâtiments intercommunaux	mandat 2021-2026
Terres de Montaigu	Aide pour la rénovation énergétique des bâtiments industriels et tertiaire	mandat 2021-2026

Indicateurs de l'action

Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Évolution de la consommation énergétique globale sur le territoire

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire

Nb de bâtiments communaux et intercommunaux rénovés

Nb d'aides OPAH accordées

Nb d'entreprises accompagnées dans leurs travaux d'économies d'énergie



Action 4 - Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Station multi-énergies	fin mandat 2025-2026
Terres de Montaigu	Installation de panneaux photovoltaïques parking à étages	mi-mandat 2023-2024

Indicateurs de l'action

Nb d'utilisateurs

Volumes délivrés par type

Action 5 : Agir en faveur des mobilités durables (vélo, gares, décarbonation des flottes)

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
La Bernardière	Aménagement de sécurité des entrées de bourg	début mandat 2021-2022
La Bernardière	Aménagement sécurité abords de l'école, restaurant scolaire et centre périscolaire	mi-mandat 2023-2024
Cugand	Aménagement d'une passerelle CUGAND-GETIGNE	mi-mandat 2023-2024
Cugand	Aménagement rue de la Lucière	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Saint Georges de Montaigu - aménagement d'une passerelle cyclable au-dessus de l'Asson	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Aménagement d'itinéraires en « Véloroute »	mi-mandat 2023-2024
Rocheservière	Aménagement des abords de la mairie	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Aménagement d'un parking de co-voiturage à proximité immédiate de l'A83	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Construction d'un parking à étages à la gare de Montaigu dans le cadre du Pôle d'Echanges Multimodal	mi-mandat 2023-2024



Terres de Montaigu	Schéma vélo	mandat 2020-2025
--------------------	-------------	------------------

Indicateurs de l'action

- Existence de pôle multimodal
- Linéaires de voies douces aménagées en centre-bourgs
- Linéaires de pistes ou aménagements cyclables créés
- Fréquentation des pistes cyclables selon comptage
- Nb de véhicules propres dans les flottes communales et intercommunales
- Nb de places de stationnement créées en PEM
- Nb d'aires de covoiturage et fréquentation
- Évolution de la part multimodale dans les trajets domicile-travail
- Réduction des émissions de CO2

Action 6 : Garantir la qualité de l'environnement naturel : préserver la ressource en eau, favoriser la séquestration carbone, veiller à la qualité de l'air, contribuer à la protection de la biodiversité

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
La Bernardière	Aménagement des allées du cimetière	début mandat 2021-2022
La Bernardière	Aménagement cour pause méridienne	mi-mandat 2023-2024
La Boissière de Montaigu	Aménagement de la Plaine des Sports	début mandat 2021-2022
La Bruffière	Aménagement Parc Pointe à Pitre	début mandat 2021-2022
Cugand	Aménagement du Centre-Bourg - Rue Jean Moulin- Parc paysager	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Aménagement du parc du Val d'Asson - partie 2	début mandat 2021-2022
Montaigu-Vendée	Saint Georges de Montaigu - aménagement centre bourg // barreau	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Requalification du parc Henri Joyau	fin mandat 2025-2026
Treize-Septiers	Aménagements paysagers dans le cadre du Schéma de Cohérence Paysages Urbains (SCOPU)	début mandat 2021-2022



Terres de Montaigu	Travaux d'assainissement dans les communes	mandat 2020-2025
--------------------	--	------------------

Indicateurs de l'action

Nb d'hectares de parcs paysagers aménagés

Diversité des espèces plantées

Effet sur la biodiversité

Linéaires de réseaux d'eaux pluviales / eaux usées aménagés ou réhabilités

Évolution de la qualité de l'eau sur le territoire

Évolution de la qualité de l'air sur le territoire



2 Stratégie de développement économique

Action 1 : Poursuivre le développement économique en répondant à l'évolution des besoins des entreprises et aux enjeux d'optimisation du foncier

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Requalification Pôle 13	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Requalification de la ZI Gare (friche industrielle)	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Aide à la requalification de site économique	mandat 2020-2025

Indicateurs de l'action

Nb d'opérations de réhabilitation de bâtiments ou de zones menées

Nb de projets accompagnés

Surfaces réhabilitées

Surfaces aménagées ou créées

Surfaces vendues sur la période

Nb d'entreprises accueillies

Nb d'emplois nouveaux créés

Action 2 : Accompagner la transition environnementale et numérique des entreprises (Industrie, Agriculture, Tertiaire, Construction, Commerce)

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	lieu TOTEM (usage numérique et innovation)	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Plan Vendée 100% fibre	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Programme alimentaire de territoire	mandat 2021-2025
Terres de Montaigu	Aide au développement de tiers-lieu	Mandat 2021-2025

Indicateurs de l'action

Nb de tiers-lieux

Nb de tiers-lieux accompagnés



- Nb de projets innovants accompagnés
- Nb d'utilisateurs
- Nb d'entreprises raccordées à la fibre (en équivalent emploi)
- Nb d'agriculteurs sur le territoire
- Nb d'agriculteurs en agriculture biologique ou raisonnée
- Nb d'actions sur le programme alimentaire de territoires

Action 3 : Dynamiser les centralités pour renforcer l'attractivité du territoire

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Cugand	Aménagement de la place Vincent Ansquer (Mairie) – tranche 2	mi-mandat 2023-2024
La Bernardière	Réhabilitation d'une grange en restaurant	mi-mandat 2023-2024
La Bernardière	Aménagement urbain centre-bourg	mi-mandat 2023-2024
La Boissière de Montaigu	Aménagement de locaux de services-commerces - Place du Commerce	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Montaigu -aménagement rue Clemenceau, revitalisation centre	fin mandat 2025-2026
Saint Philbert de Bouaine	Aménagement de la place Verdon (commerces)	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Aide à la modernisation des commerces	Mandat 2021-2025

Indicateurs de l'action

- Nb de cellules commerciales aménagées ou rénovées
- Nb de nouveaux commerces installés sur le territoire
- Nb d'emplois induits créés
- Nb de commerces accompagnés
- Effet levier subvention/investissement



Action 4 : Favoriser le recrutement en développant l'attractivité des métiers et des entreprises

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Parcours avenir	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Destination emploi	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Marketing territorial	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Projet MFR de l'Herbergement (déplacement)	mi-mandat 2023-2024

Indicateurs de l'action

Nb de jeunes accompagnés en parcours avenir

Nb d'entreprises impliquées en parcours avenir

Nb de collèges et lycées impliqués dans le parcours

Nb de visiteurs Destination emploi

Nb de structures présentes sur Destination emploi

Nb d'opérations de marketing territorial menées

Surface d'équipements de formation créée

Nb d'élèves accueillis



3 Stratégie de cohésion du territoire

Action 1 : Soutenir la production de logements sur le territoire

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
La Boissière de Montaigu	Aménagement de logements - Place du Commerce	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Montaigu - Production et amélioration de la qualité des logements Les Hauts de Montaigu	mandat 2021-2026
Montaigu-Vendée	Montaigu - Production de logements opération friche Hôtel du Centre	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	lieu TOTEM (logements)	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Aides à l'accession à la propriété	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Aides à l'adaptation des logements	début mandat 2021-2022

Indicateurs de l'action

Nb de logements construits

Nb de logements réhabilités

Nb de logements sociaux (évolution, taux d'occupation)

Taux de logements vacants

Nb d'aides à l'accession à la propriété accordées

Nb d'aides à l'adaptation de logement accordées

Nb d'accompagnements à Mon Espace Habitat

Action 2 : Offrir aux habitants les services correspondant à leur bassin de vie (animation, loisirs, santé) : animer la cité autour des bassins de vie « complets »

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Sport santé / sport handicap	mi-mandat 2023-2024
Terres de Montaigu	Politique culturelle (ex Les éphémères)	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	lieu TOTEM (orientation information jeunesse)	mi-mandat 2023-2024



Terres de Montaignu	Vidéo protection	début mandat 2021-2022
Terres de Montaignu	Harmonisation du CIAS – Contrat Pluriannuel d’Objectifs et de Moyens avec les établissements	mi-mandat 2023-2024

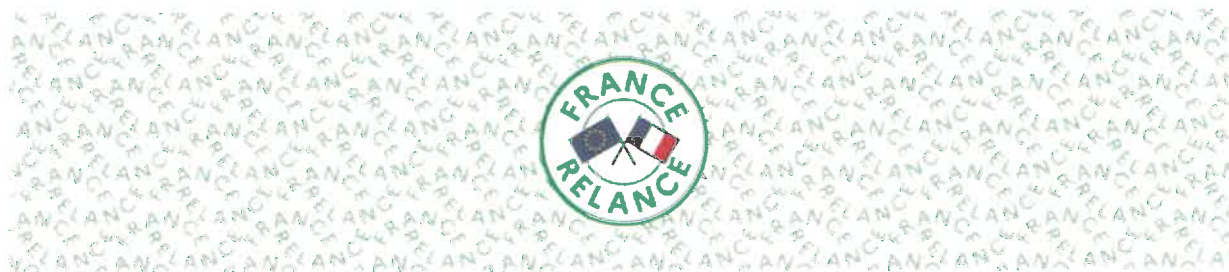
Indicateurs de l’action

- Nb d’actions sport santé/handicap organisées
- Nb de pratiquants sportifs/handicap
- Nb d’animation Terres de jeux
- Nb de spectacles programmés et nb de spectateurs
- Nb de jeunes accueillis et orientés
- Nb de sites équipés en vidéo protection
- Nb de structures personnes âgées couvertes par le CPOM sur le territoire
- Nb de professionnels de santé installés sur le territoire (en valeur et variation)
- Nb de disciplines médicales implantées sur le territoire
- Nb d’actes médicaux sur le territoire
- Taux d’équipement en place de garde individuel pour les 0-3 ans

Action 3 : Créer les équipements publics en concordance avec le besoin des populations actuelles ou futures : scolaire, sports, culture, loisirs, petite enfance, enfance jeunesse, santé, grand âge

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Cugand	Aménagement d'un espace culturel	début mandat 2021-2022
Cugand	Aménagement d'un espace jeunesse	début mandat 2021-2022
Cugand	Construction d'ateliers municipaux	début mandat 2021-2022
Cugand	Construction d'un bâtiment intergénérationnel	fin mandat 2025-2026
La Bernardière	Maison d'Assistants Maternelles	début mandat 2021-2022
La Boissière de Montaignu	Construction d'un City-Park et d'un Skate-Park à la Plaine des Sports	début mandat 2021-2022
La Bruffière	Restaurant scolaire	fin mandat 2025-2026
L'Herbergement	Création d'un multi-accueil 0-3 ans	fin mandat 2025-2026
L'Herbergement	Equipements sportifs de la vigne rouge	début mandat 2021-2022



Montaigu-Vendée	Saint Georges de Montaigu - aménagement piste BMX et local accueil	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Boufféré - extension salle de sports (si ancienne démolie)	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Boufféré – Extension du restaurant scolaire	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	La Guyonnière - salle polyvalente loisirs sportifs	fin mandat 2025-2026
Montaigu-Vendée	Montaigu -nouvelle école publique et rénovation ancienne	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Montaigu -salles de tennis + paddles & club house vélo	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Montaigu -terrain de foot C synthétique	début mandat 2021-2022
Montaigu-Vendée	Montaigu - Restauration et déplacement de l'orgue de l'église St Jean-Baptiste	début mandat 2021-2022
Montaigu-Vendée	Saint Georges de Montaigu - périscolaire en centre-ville, bibliothèque et foyer jeunes	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Saint-Hilaire-de-Loulay – création d'un multi-accueil	mi-mandat 2023-2024
Montaigu-Vendée	Saint-Hilaire de-Loulay - extension restaurant scolaire et restauration ancienne école	mi-mandat 2023-2024
Montréverd	Réalisation d'un accueil de loisirs sans hébergement	début mandat 2021-2022
Rocheservière	Site Grand Moulin : Transformation de friche industrielle en halle multisport et équipement associatif.	fin mandat 2025-2026
Saint Philbert de Bouaine	Construction d'un terrain de football synthétique	début mandat 2021-2022
Saint Philbert de Bouaine	Médiathèque	mi-mandat 2023-2024



Saint Philbert de Bouaine	Multi-accueil	début mandat 2021-2022
Treize-Septiers	Construction d'un bâtiment intergénérationnel	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Extension de l'hôtel intercommunal	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	UPAD St Hilaire	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Salle de sports de Rocheservière	mi-mandat 2023-2024

Indicateurs de l'action

- Nb de places de garde petite enfance
- Nb de structures collectives de garde
- Nb d'équipements sportifs créés ou renouvelés
- Nb de licenciés sportifs
- Nb d'équipements culturels créés ou renouvelés
- Nb d'abonnés /spectateurs
- Nb de places EHPAD créées

Action 4 : Garantir la qualité de l'équipement numérique (dématérialisation des démarches, impact sur déplacement, nouveaux modes de vie)

Projets communaux et intercommunaux recensés à ce jour

Porteur du projet	Opération	Echéance
Terres de Montaigu	Schéma services publics (Dématérialisation des démarches d'urbanisme, démarches en ligne)	début mandat 2021-2022
Terres de Montaigu	Informatique dans les écoles	début mandat 2021-2022

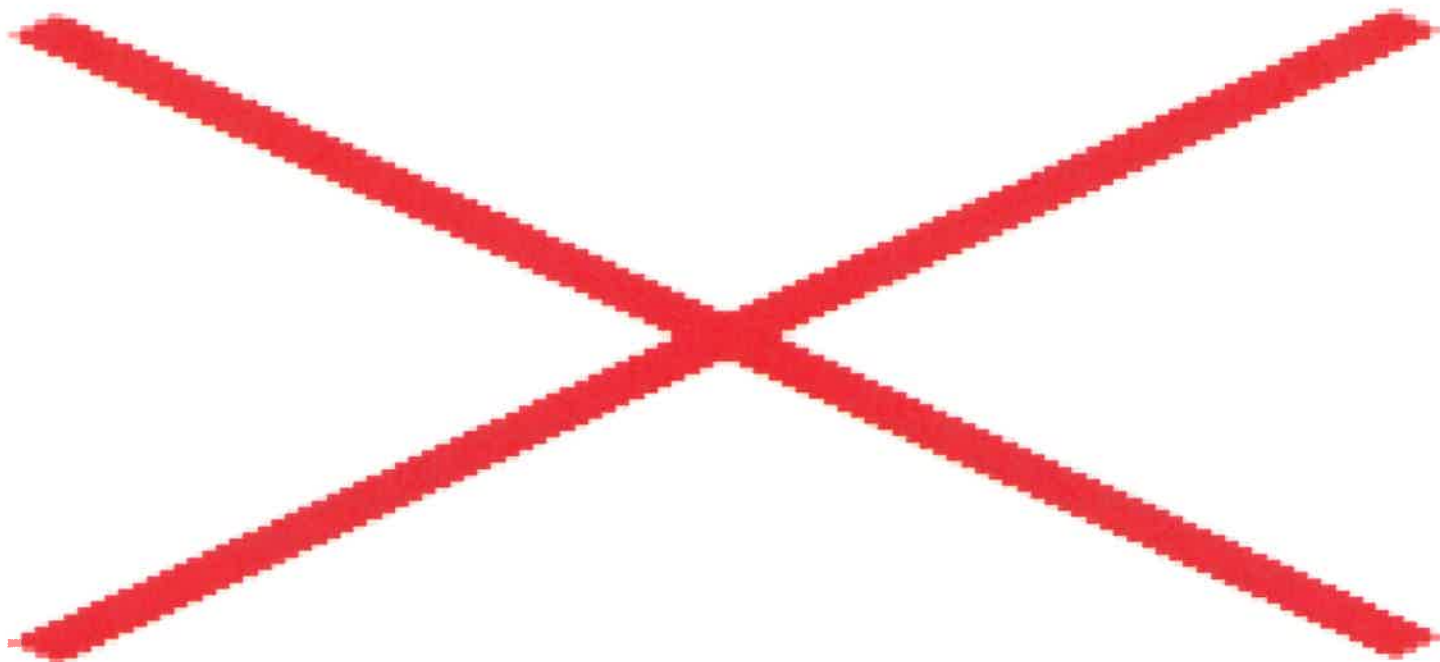
Indicateurs de l'action

- Nb d'écoles équipées
- Nb de classes
- Nb de démarches en ligne (en valeur et en variation)



Annexe 3 – Avenant de programmation

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique
passé entre l'État et Terres de Montaigu**





Annexe 4 – Annexe financière

**Avenant de financement annuel
Contrat territorial de relance et de transition écologique
ANNEXE 20... (millésime)**

ENTRE

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

ET

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
représentée par son Président, Antoine CHEREAU

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par Terres de Montaigu.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le 3 mars 2022 avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :



ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président

Antoine CHEREAU

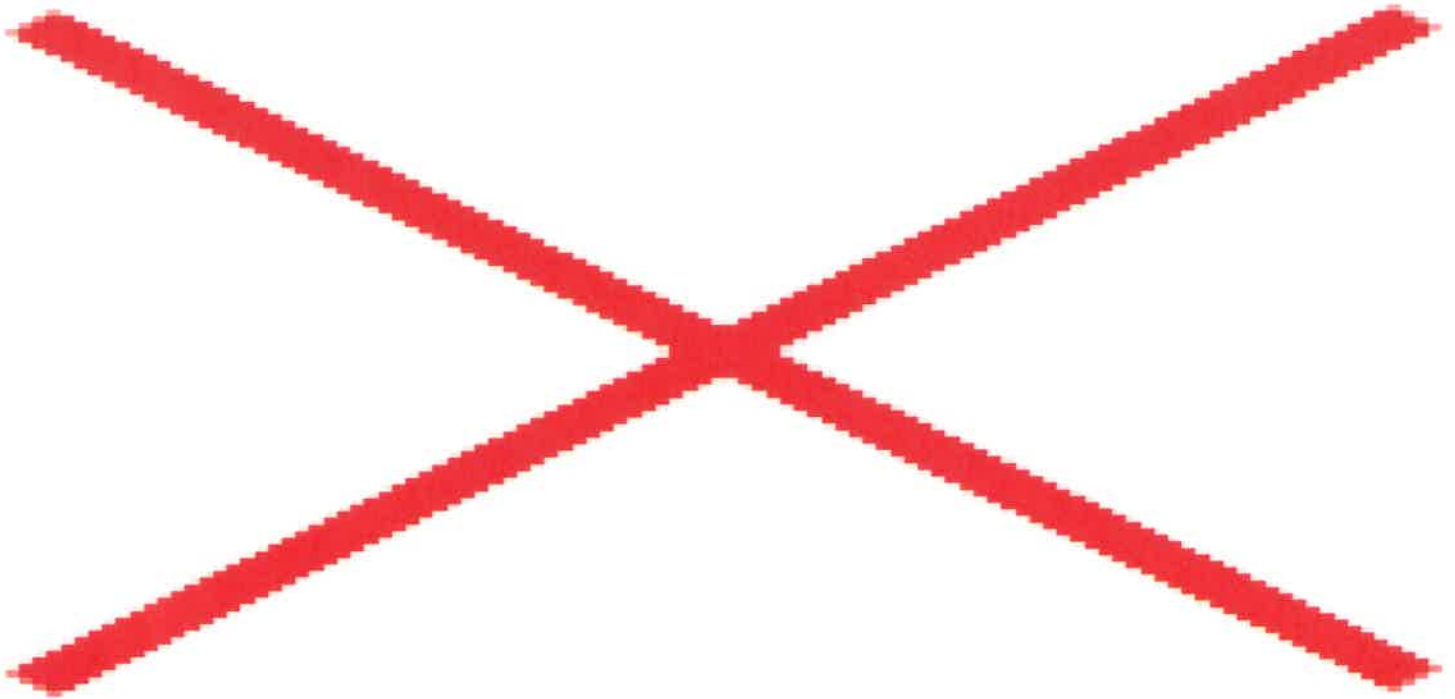


Annexe 4 bis – Aides de la Région sur le territoire de Terres de Montaigu au titre du Plan de Relance de la Région 2021

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE MONTAIGU VENDEE	MONTAIGU	FRDC : Construction d'un espace de convivialité	31/03/2021	Investissement	45 002,00 €
COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	SAINT-PHILBERT-DE- BOUAINÉ	PLRIC : Acquisition de deux véhicules électriques et changement de chauffage d'un bâtiment communal	31/03/2021	Investissement	28 000,00 €
CC TERRES DE MONTAIGU COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU ROCHESERVIERE	MONTAIGU	la construction d'un parking dans le cadre du PEM de la gare	23/09/2021	Investissement	478 000,00 €
CC TERRES DE MONTAIGU COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU ROCHESERVIERE	MONTAIGU	Fonds Régional Territoires Industrie - recrutement d'un chargé de mission	23/09/2021	Fonctionnement	20 000,00 €
TA LEME	ROCHESERVIERE	Fonds tiers lieux - acquisition de matériel numérique - TA LEME association	23/09/2021	Investissement	10 212,00 €
TA LEME	ROCHESERVIERE	Fonds tiers lieux - emploi chargé de développement - Association TA LEME	23/09/2021	Fonctionnement	14 100,00 €
TA LEME	ROCHESERVIERE	Fonds tiers lieux - Formation pilotage tiers lieux - Association TA LEME	23/09/2021	Fonctionnement	2 100,00 €
TA LEME	ROCHESERVIERE	Fonds tiers lieux - ingénierie d'études - association TA LEME	23/09/2021	Fonctionnement	1 200,00 €
					598 614,00 €



Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

